

**SAINT-HÉLEN**

# Le conseil maintient sa subvention malgré l'annulation des Esclaffades

● Jeudi 24 septembre, en séance de conseil municipal, les élus ont validé les propositions de la commission finances pour les subventions aux associations, soit un montant total de 7 598,30 €, réparti de la manière suivante : 6 272 € pour les associations locales et 1 326,30 € pour les associations extra-communales.

## « Une aide à la culture »

Olivier Tréhel a souhaité intervenir pour préciser que la subvention accordée à l'Amicale laïque pour Les Esclaffades (1 800 €), avait été maintenue malgré l'annulation du festival, car l'association a indemnisé les artistes qui n'étaient pas intervenus. « Il y a eu débat au sein de la commis-

sion pour le versement de cette subvention. Pas de manifestation, pas de subvention. C'est le choix de l'association d'aider les artistes. Je trouve que c'est un peu facile de demander à la collectivité de soutenir l'association dans ce choix. Mais, je me suis rangé à l'avis général, car c'est une manifestation importante pour la commune », poursuit Olivier Boixière. « Il faut considérer que cette subvention est une aide à la culture », précise Martine Bugeaud, présidente de l'Amicale laïque. Une réunion rassemblant les présidents et les trésoriers des associations locales aura lieu prochainement pour avoir des explications sur l'utilisation des subventions perçues.

## École Saint-Yves

Les élus ont ensuite validé la participation qui sera versée pour 22 élèves de maternelle et 46 de primaire de l'école Saint-Yves, domiciliés sur la commune. Les frais de fonctionnement pour un élève de l'école publique s'élèvent en maternelle à 1 887 € et à 371 € en primaire. Pour déterminer ce montant, les dépenses de fonctionnement à l'école publique ont été prises en compte. L'Ogec de l'école percevra une participation de 58 580 €. En application de la loi Blanquer sur la scolarité à partir de 3 ans, les frais sont plus élevés depuis 2019. Un dossier de compensation financière va être constitué et envoyé au Rectorat d'Académie.